

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 22 août 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue par vidéoconférence *Teams*, le 22 août 2023, à 16 h.

Présents:	M.	Jaclin Bégin	Préfet
	Mme	Lina Lafrenière	Préfète suppléante
	MM.	Serge Marquis	Zone Sud
		Alain Grégoire	Zone Nord
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj.	Mme	Micheline Trudel	
Absent :	M.	Yves Dubé	Zone Centre

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 16 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Développement;
3. Matières résiduelles;
4. Résolutions diverses;
5. Divers;
6. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-A-104

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

DÉVELOPPEMENT

Fonds local d'investissement (FLI) – Décisions

23-A-105

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité d'investissement commun concernant les dossiers FLI2023-02 et FLI2023-11.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds local d'investissement (FLI) volet Relève – Plafond d'investissement

ATTENDU QU' un plafond d'investissement pour le FLI volet Relève avait été fixée, il y a plusieurs années, à 10 % du capital du FLI;

ATTENDU QUE suite à des vérifications auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, il appartient au comité d'investissement commun (CIC) de déterminer les conditions de financement afin d'assurer la pérennité du fonds;

ATTENDU QU' une portion importante (plus de 65 %) des fonds disponibles n'est présentement pas investie dans des entreprises du territoire;

23-A-106

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité d'investissement commun afin d'éliminer le plafond d'investissement pour le FLI Volet Relève.

Fonds local d'investissement (FLI) volet Relève – Décisions

23-A-107

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité d'investissement concernant les dossiers FLI2023-03 à FLI2023-05 et FLI2023-07 à FLI2023-10.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds Jeunes promoteurs – Décision

23-A-108

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité d'investissement commun concernant le dossier JP2023-02.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Feux de forêt 2023 – Décisions

23-A-109

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité d'investissement commun concernant les dossiers FEUX2023-06 et FEUX2023-07.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Réussite éducative Abitibi-Ouest – Campagne régionale et planification stratégique d'Action réussite

ATTENDU la campagne de sensibilisation sur 3 ans initiée par Action Réussite sous le thème « *Cultivons leur potentiel, nous avons tous un rôle à jouer* » qui couvrira l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ;

ATTENDU QU' un lancement est prévu dans chacun des territoires de l'Abitibi-Témiscamingue afin de permettre aux partenaires de s'approprier la campagne et d'en devenir ambassadeur ;

ATTENDU QUE le comité local Réussite éducative Abitibi-Ouest demande à la MRC d'Abitibi-Ouest, ainsi qu'à d'autres partenaires, de contribuer financièrement au lancement de la campagne régionale et de la planification stratégique d'Action Réussite ;

23-A-110

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu de verser un montant de 250 \$ au comité local Réussite éducative Abitibi-Ouest pour l'organisation de la campagne de sensibilisation « *Cultivons leur potentiel, nous avons tous un rôle à jouer* ».

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Appel d'offres pour des services spécialisés en ingénierie pour l'implantation de l'installation de compostage

23-A-111

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **DE PROCÉDER** au lancement de l'appel d'offres pour des services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation de l'installation de compostage;
- **D'UTILISER** le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes.

Tricentris, la coop – Contribution supplémentaire 2023

ATTENDU l'état de la situation financière de *Tricentris, la coop* ;

ATTENDU que selon le flux de ses liquidités prévisionnel, *Tricentris, la coop* aura épuisé ses liquidités, incluant son fonds de placement, dès novembre 2023 ;

ATTENDU les démarches de *Tricentris, la coop* auprès de divers organismes et entités afin de trouver du financement ;

ATTENDU QUE devant ces démarches infructueuses, *Tricentris, la coop* doit faire appel à ses membres, conformément à l'article 54 de la Loi sur les coopératives ;

ATTENDU la modification du Règlement de régie interne de *Tricentris, la coop* adoptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 août, autorisant le conseil d'administration à fixer une contribution supplémentaire et les termes de paiement, pour les années 2023 et 2024 ;

ATTENDU QUE cette contribution supplémentaire sera présentée par la MRC au régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, et sera l'objet d'un remboursement partiel ;

ATTENDU la résolution 23-158 du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest ;

23-A-112

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture 045008 pour la contribution supplémentaire de l'exercice 2023 au montant de 139 972,91 \$, taxes en sus;
- **D'AFPECTER** le montant nécessaire au paiement de la facture à même le surplus non affecté.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi – Nomination d'un représentant

23-A-113

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de nommer monsieur Fernand Major à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du conseil d'administration de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi.

DIVERS

Monsieur Lagrange informe les membres que l'appel de candidatures pour le prix Hommage François-Gendron sera lancé vendredi le 1 septembre.

Également, monsieur Lagrange informe que la MRC appuie les représentants du secteur agro-alimentaire de notre territoire, dans leurs démarches pour obtenir une aide d'urgence auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et de la Financière agricole du Québec.

LEVÉE DE LA SÉANCE

23-A-114

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 16 h 45.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 6 septembre 2023

RATIFIÉ LE : 20 septembre 2023

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.